

Rapid Access Fixer FRANCE DEN_Carestream Health France SAS

Chemwatch Code d'alerte du risque: 0

Date d'émission: 11/07/2022 Date d'impression: 26/04/2023 S.REACH.FRA.FR

Version Num: 1.1 Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1	l 1	Identi	ficateur	de	produit

Nom du produit	Rapid Access Fixer
Nom Chimique	Sans Objet
Synonymes	Pas Disponible
Formule chimique	Sans Objet
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Produit chimique photographique Réservé aux utilisateurs professionnels Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	FRANCE DEN_Carestream Health France SAS
Adresse	207, Rue de Bercy Paris 75012 France
Téléphone	1-800-328-2910
Fax	Pas Disponible
Site Internet	http://www.carestream.com
Courriel	WW-EHS@carestreamhealth.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	CHEMTREC
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	(France): +33 9 75 18 14 07
Autres numéros de téléphone d'urgence	(International): +1-703-527-3887

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le	
règlement (CE) n ° 1272/2008	Sans Objet
[CLP] et modifications [1]	

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	Sans Objet
Mention d'avertissement	Sans Objet

Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

Déclaration(s) supplémentaires

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique	
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

référence: 5010491 Page 2 de 11 Version Num: 1.1

Rapid Access Fixer

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

2.3. Autres dangers

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1.7732-18-5* 2.231-791-2 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	80-90	Water	Sans Objet	Pas Disponible	Pas Disponible
1.7783-18-8* 2.231-982-0 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	10-20	Ammonium thiosulfate	Sans Objet	0	Pas Disponible
Légende:	ande: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne				

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : Rincez la région touchée à l'eau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.
Contact avec la peau	Si ce produit entre en contact avec la peau : Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). Consultez un médecin s'il y a une irritation.
Inhalation	 En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	 Donnez un verre d'eau immédiatement. Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

▶ Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.

Utiliser un média d extinction adapté pour la zone concernée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.			
5.3. Conseils aux pompiers	5.3. Conseils aux pompiers			
	 Utiliser I eau fournie en spray fin pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. 			
	Ne pas approcher des containers suspectés être chauds.			
Lutte Incendie	Refroidir les containers exposés au feu avec un spray d eau depuis un endroit protégé.			
	▶ Si sûr de le faire, retirer les containers du parcours du feu.			

Léquipement doit être décontaminé en profondeur après l'usage. Non combustible. Risque D'Incendie/Explosion

▶ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Date d'émission: 11/07/2022

Date d'impression: 26/04/2023

Date d'émission: 11/07/2022 Date d'impression: 26/04/2023

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	 Nettoyez tout de suite tous les écoulements. Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite. Essuyez. Mettez dans un récipient adéquat pour les déchets et scellé.
Eclaboussures Majeures	Risque faible. Vider le lieu de son personnel. Alerter les pompiers et leurs indiquer I endroit et la nature du risque. Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection et un respirateur contre les poussières. Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d eau. Contenir avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour un recyclage. Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite et le placer dans des containers appropriés pour une élimination. Nettoyer la zone et éviter les écoulements d entrer dans les drains ou égouts. Si une contamination des drains ou de voies d eau apparaît, prévenir les services d urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	Limiter tout contact personnel inutile. Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles. Lors de la manipulation, ne pas manger, boire ou fumer. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Eviter les dommages physiques aux conteneurs. Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après avoir manipulé. Les habits de travail devraient être lavés séparément. Utilisez les bonnes pratiques professionnelles de travail. Observer les recommandations de stockage du fabricant et de manutention contenues dans cette fiche. L'atmosphère doit être régulièrement vérifiée par rapport aux normes d'exposition établies pour assurer des conditions de travail sûres sont maintenues.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	 Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique. Emballage conforme aux règles du fabricant. Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite. 	
Incompatibilite de Stockage	Évitez les acides forts, les chlorures d'acide, les anhydrides d'acide et les chloroformiates.	
Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008	Pas Disponible	
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application	Pas Disponible	

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
Water	cutanée 0.4 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 0.544 mg/m³ (Systémique, chronique) cutanée 5 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) inhalation 8.8 mg/m³ (Systémique aiguë) cutanée 0.2 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.083 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 0.056 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * cutanée 2.5 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) * inhalation 2.2 mg/m³ (Systémique aiguë) * Oral 2.5 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) *	Pas Disponible
Ammonium thiosulfate	inhalation 350 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 104 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 13 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	0.78 mg/L (L'eau (douce)) 0.078 mg/L (Eau - libération intermittente) 100.1 mg/L (STP)

référence: 5010491 Page 4 de 11 Date d'émission: 11/07/2022 Version Num: 1.1 Date d'impression: 26/04/2023

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Pas Disponible						

Sans Objet

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2		TEEL-3
Ammonium thiosulfate	12 mg/m3	130 mg/m3		790 mg/m3
Composant	IDLH originale		IDLH révisé	
Water	Pas Disponible		Pas Disponible	
Ammonium thiosulfate	Pas Disponible		Pas Disponible	

8.2. Contrôles de l'exposition

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vélocités "d échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vélocités de capture" de l air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contanimant.	vitesse de i aii.	
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d un réservoir (dans de l air immobile)		
aérosols, fumées d opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)	
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)	
Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d air très rapide).	2,5-10 m/s (500-2000 f/min)	

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de I intervalle	Maximum de l intervalle
1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d air de la pièce
2: Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité
3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante
4: Large hotte ou masse d air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vélocité de l air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l ouverture d un simple conduit d extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d extraction (dans les cas simples). La vitesse de l air au point d extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l air au niveau des pales d extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d extraction. D autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l appareil d extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d extraction sont installés ou en usage.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle







Protection des yeux/du visage.

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.

Protection de la peau

Voir protection Main ci-dessous

Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.

La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et et doit être observé lors du choix final.

L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:

Fréquence et la durée de contact, Protection des mains / pieds

- La résistance chimique du matériau du gant,
- L'épaisseur du gant et

Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).

- Fin cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.
- P Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé
- ▶ Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme.
- Les gants contaminés doivent être remplacés.

^{*} Les valeurs pour la population générale

référence: 5010491 Page **5** de **11** Version Num: 1.1

Rapid Access Fixer

Date d'émission: 11/07/2022 Date d'impression: 26/04/2023

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:

- Excellente lorsque le temps de pénétration> 480 min
- ▶ Bonne lorsque le temps de pénétration> 20 min
- ▶ Juste quand le temps de pénétration <20 min
- ▶ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade

applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.

Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.

Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant. Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques. Par exemple:

- · Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.
- · Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.

Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Protection corporelle

Voir Autre protection ci-dessous

Autres protections

Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.

SINON:

- Protections.
- Crème écran.
- ▶ Unité de nettoyage pour les yeux.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	jaune		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	1.1
Odeur	Ammoniac - comme	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	5.45	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	> 100	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Sans Objet	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	2.4	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	0.6	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2

Date d'émission: **11/07/2022**Date d'impression: **26/04/2023**

10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.
Ingestion	Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.
Contact avec la peau	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.
Yeux	Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).
Chronique	Une exposition à long terme au produit n est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n importe quelle voie devrait être minimisée.

Rapid Access Fixer	TOXICITÉ Pas Disponible	IRRITATION Pas Disponible
Water	TOXICITÉ Oral(Rat) LD50; >90000 mg/kg ^[2]	IRRITATION Pas Disponible
Ammonium thiosulfate	TOXICITÉ Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1] Inhalation(Rat) LC50; >2.6 mg/l4h ^[1] Oral(Guinée) LD50; 1098 mg/kg ^[2]	IRRITATION Pas Disponible

Légende:

1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

toxicité aiguë	×	Cancérogénicité	×
Irritation / corrosion	×	reproducteur	×
Lésions oculaires graves / irritation	×	STOT - exposition unique	×
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	×	STOT - exposition répétée	×
Mutagénéïté	×	risque d'aspiration	×

Légende

🗶 – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification

✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

LITT TOXIONO					
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
Rapid Access Fixer	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
Water	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
Ammonium thiosulfate	NOEC(ECx)	504h	crustacés	>10mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>100mg	/1 2

Page 7 de 11

Rapid Access Fixer

Date d'émission: 11/07/2022 Date d'impression: 26/04/2023

230mg/l EC50 48h 2 crustacés Légende: Extrait de 1. Donnees de toxicite de IUCLID 2. Substances enregistrees par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicite

aquatique 4. Base de donnees ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Donnees de toxicite aquatique 5. Donnees d'evaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Donnees de bioconcentration 7. METI (Japon) - Donnees de

12.2. Persistance et dégradabilité

Version Num: 1.1

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
Water	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	В	Т
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	×	×	×
vPvB	×	X	×
Critères PBT remplies?			non
vPvB			non

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer l'argent avant élimination. Catalogue européen des déchets (EWC) : 09 01 99 Déchets non spécifiés ailleurs.

Éliminer conformément aux réglementations locales

- Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides.
- ▶ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible

Autrement:

- Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée.
- ▶ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit.
- Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet

Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :

- La réduction,
- La réutilisation
- ▶ Le recyclage

Elimination du produit / emballage

L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.

Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.

Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.

- ► Recycler autant que possible.
- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour un traitement si aucun traitement adapté ni aucune facilité de destruction n'ont put être identifiés
- ▶ Détruire en : Un enfouissement dans un lieu autorisé ou une Incinération dans un appareil autorisé (après ajout d'un produit de combustion adapté).
- Décontaminer les containers vide. Suivre toutes les mesures de sécurité des étiquettes des containers jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits

Options de traitement des Pas Disponible déchets Options d'élimination par les Pas Disponible égouts

référence: 5010491 Version Num: 1.1

Rapid Access Fixer

Date d'émission: **11/07/2022**Date d'impression: **26/04/2023**

SECTION 14 Informations relatives au transport

Les informations sur les marchandises dangereuses fournies ci-dessous sont basées uniquement sur la formulation du produit et ne tiennent pas compte de la configuration de l'emballage du produit.

En fonction des quantités d'emballage intérieur et des instructions d'emballage, ce produit peut répondre à des exemptions ou exclusions réglementaires spécifiques pour les différents modes de transport.

Veuillez consulter l'emballage du produit pour plus de détails ou consulter le dossier « Feuilles de travail sur les marchandises dangereuses pour les produits chimiques », situé à l'adresse : ship.carestream.com.

Etiquettes nécessaires

Polluant marin aucun

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

4.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Sans Objet				
4.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet				
4.3. Classe(s) de danger	classe	Sans Objet			
pour le transport	Risque Secondaire	Sans Objet			
4.4. Groupe d'emballage	Sans Objet				
4.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet				
	Identification du risqu	ıe (Kemler)	Sans Objet		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	n	Sans Objet		
	Etiquette de danger		Sans Objet		
	Dispositions particulières		Sans Objet		
	quantité limitée		Sans Objet		
	Code tunnel de restri	ction	Sans Objet		

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

	l				
14.1. Numéro ONU	Sans Objet				
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet				
440 (0)(1)	Classe ICAO/IATA	ICAO/IATA Sans Objet			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet			
pour le trunoport	Code ERG Sans Objet				
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	Sans Objet			
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet				
	Dispositions particulières		Sans Objet		
	Instructions d'emballage p	pour cargo uniquement	Sans Objet		
14.6. Précautions	Maximum Qté / Paquet po	our cargo uniquement	Sans Objet		
particulières à prendre	Instructions d'emballage p	oour cargo et vaisseaux passagers	Sans Objet		
par l'utilisateur	Quantité maximale Passa	ger et Cargo / Paquet	Sans Objet		
	Qté de paquets limités da	ns avion passager et de cargaison	Sans Objet		
	Quantité Limitée Quantité	maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet		

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet				
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet				
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		Sans Objet Sans Objet			
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	Sans Objet			
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	Sans Objet			
14.6. Précautions particulières à prendre	N° EMS Dispositions particulière	Sans Objet s Sans Objet			
par l'utilisateur	Quantités limitées	Sans Objet			

Date d'émission: **11/07/2022**Date d'impression: **26/04/2023**

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	Sans Objet		
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet Sans Objet			
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet			
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	Sans Objet		
	Dispositions particulières	Sans Objet		
	Quantités Limitées	Sans Objet		
	Équipement requis	Sans Objet		
	Feu cônes nombre	Sans Objet		

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
Water	Pas Disponible
Ammonium thiosulfate	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
Water	Pas Disponible
Ammonium thiosulfate	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Water Est disponible dans les textes réglementaires suivants	
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques	Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales
Inventaire européen CE	existantes (EINECS)
Ammonium thiosulfate Est disponible dans les textes réglementaires suivants	
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques	Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales
Inventaire européen CE	existantes (EINECS)

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

	,
Seveso Catégorie	Pas Disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index		ECHA Dos	ssier
Water	7732-18-5*	Pas Disponible		Pas Dispor	nible
l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)		Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)		Code de Hazard Statement (s)
1	Non classés		non disponible		non disponible
2	Flam. Liq. 3; Acute Tox. 3; Skin Corr. 1A; Acute Eye Irrit. 2	e Tox. 2;	GHS05; Dgr; GHS02; GHS06		H318; H226; H314; H301; H411; H335
4 Code Harmonination I a placeification la plus viscandus Code de l'harmonination 2 La placeification la plus etricts					

1 Code Harmonisation = La classifi	ication la plus répandue. Code	de l'harmonisation = 2 La clas	ssification la plus stricte.

Composant	Numero CAS	Numero index		sier
Ammonium thiosulfate	7783-18-8*	Pas Disponible		nible
l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertisse	ement (s)	Code de Hazard Statement (s)

référence: **5010491** Version Num: **1.1**

Rapid Access Fixer

Date d'émission: **11/07/2022**Date d'impression: **26/04/2023**

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1			
2	Eye Irrit. 2; Acute Tox. 4	GHS07; Dgr	H319; H302

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (Water; Ammonium thiosulfate)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
ÉU.A TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	11/07/2022
date initiale	29/03/2022

Codes pleine de risques de texte et de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
non disponible	

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC−TWA: Concentration admissible Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC-STEL: Concentration admissible Limite d'exposition à court terme
- ► IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ► ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- ► TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire。
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- ► OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés

référence: 5010491 Page 11 de 11 Date d'émission: 11/07/2022 Version Num: 1.1 Date d'impression: 26/04/2023

Rapid Access Fixer

- ► TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- ► OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorlTe, de Chemwatch.